

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 18 MARS 2022**

DATE DE CONVOCATION

11-03-2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

11-03-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 20
VOTANTS : 26

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-18-03- N°01

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Martine DELIERE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme MARQUES	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	M. HERSCHKORN
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY

Absents non représentés :

Madame Françoise BEAUGUET,
Monsieur Djémal KERKAR,
Monsieur Pascal BEL ANGE,

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : CREATION D'UN SEJOUR ENFANCE

OBJET : CREATION D'UN SEJOUR ENFANCE

Sur proposition de M. HERSCHKORN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis de la commission Enfance réunie en date du 14 février 2022 ;

CONSIDERANT la création d'un séjour Enfance du 25 au 29 avril 2022, à Missé (79), au centre des Chateliers, pour 12 enfants de la Commune âgés entre 8 et 10 ans et scolarisés en CE2 et CM1 ;

CONSIDERANT la mise en place de ce séjour dans le but de permettre aux enfants de vivre pleinement leur temps de vacances et de favoriser les rencontres entre les enfants du territoire intercommunal ;

CONSIDERANT le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique mis à disposition par les communes participantes ;

CONSIDERANT le coût du séjour par enfant fixé à 435.00 € TTC, transports compris et celui-ci peut être ajusté en fonction du nombre de participants ;

PROPOSE que la tarification faite aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle soit comprise entre 20% et 50% du coût total de la prestation par enfant. Comme suit :

	SEJOUR CE2-CM1
Prix Plancher (20 %)	87,00 €
Quotient Plancher	1 250,00 €
Prix Plafond (50 %)	217,50 €
Quotient Plafond	3 125,00 €
Tarif Extérieur (Prix de revient par enfant)	435,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE et Mme FABRE)

DECIDE d'approuver la création d'un séjour Enfance du 25 au 29 avril 2022, à Missé (79), au centre des Chateliers, pour 12 enfants de la Commune âgés entre 8 et 10 ans et scolarisés en CE2 et CM1 ;

DECIDE d'approuver la tarification appliquée aux familles ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022, chapitre 011.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 18 mars 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

